

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 06 juillet 2016

Présents : Claude Vignon, Michel Olivier, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton
Excusé : Giovanni Cadeddu (pouvoir à Claude Vignon), Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra

Délibérations du conseil

→ Vote à l'unanimité des tarifs de la cantine scolaire intergénérationnelle pour l'année 2016-2017 :

4,93 € le repas pour les enfants

7,50 € le repas pour les adultes de plus de 60 ans.

→ Schéma départemental de coopération intercommunale : le conseil décide de suivre l'avis de la Communauté des Communes du Vercors, et de refuser la fusion de celle-ci avec la Communauté des Communes du Pays du Royans sans fusion avec la Communauté des Communes du Massif du Vercors. *Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire présente l'analyse des offres pour le marché de travaux de réfection des toitures de l'école et de la salle des fêtes. 3 entreprises sont candidates. A l'issue du classement des offres, il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise Charpente Bois gerboud Pierre, pour un montant de 55 493,99 €HT. *Voté à l'unanimité.*

→ Approbation de la Décision Modificative n°2 du budget communal pour intégrer le complément nécessaire pour l'opération de réfection des toitures de l'école et de la salle des fêtes. *Voté à l'unanimité.*

→ L'association des Parents d'Elèves du collège de La Chapelle en Vercors a interpellé le conseil municipal sur la prochaine baisse de dotation horaire du collège prévue à la prochaine rentrée 2016. Cette baisse de 6h par rapport aux années précédentes aura des répercussions négatives sur le fonctionnement du collège, en terme de qualité des enseignements aux élèves et de conditions de travail des professeurs. Le Maire propose de voter une motion de soutien au collège sport-nature de La Chapelle en Vercors, demandant le maintien de la dotation horaire à 285 heures + 5 heures IMP pour la rentrée 2016 et les rentrées suivantes. *Voté à l'unanimité.*

→ Le projet de Schéma Départemental de coopération intercommunal prévoit la dissolution du SIVU de Roybon. A ce jour, au vu des contraintes financières et administratives générées et suite au travail avec les services de l'Etat, aucun élément ne permet de répondre favorablement à cette proposition. Le conseil décide de refuser la dissolution du SIVU de Roybon. *Voté à l'unanimité.*

→ Le contrat d'avenir d'agent des services techniques de Grégory Justet vient à expiration le 31 août 2016. Il est décidé de le titulariser à l'issue de ce contrat, et de créer un poste

d'adjoint technique 2^e classe à temps complet à partir du 1^{er} septembre. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Dominique Parein propose de valider les éléments d'organisation du projet de conseil municipal des jeunes. Après discussion, il est décidé que la tranche d'âge des enfants concernés est celle du cycle 3 de l'école primaire (8-10 ans), que l'élection du conseil aura lieu à l'école, et que le nombre d'enfants pouvant être élus sera l'ensemble de tous les enfants volontaires pour cette mission, avec un minimum de 4 enfants (2 titulaires et 2 suppléants). La commission école et les enseignants du cycle 3 travailleront sur ce projet dès la rentrée.

Informations au conseil

→ Point sur les travaux d'assainissement collectif : un nouveau planning a été calé avec le maître d'œuvre et les entreprises. L'entreprise Cheval est en retard sur le chantier du hameau du Bard. Les travaux sur la route départementale seront interrompus du 14 juillet au 05 septembre. Les travaux du secteur des Biassons débuteront le 18 juillet, ceux du secteur des Berthonnets le 22 août.

→ Le radar pédagogique a été commandé, il sera réceptionné en juillet, pour une installation en premier au hameau de la Berthunière.

→ Suite à une consultation d'entreprises, Vercors Expertises a été retenu pour réaliser les diagnostics immobiliers obligatoires des deux appartements de la Falaise remis en location.

Questions diverses

→ Mme Mathilde Bourles intervient pour informer le conseil de la proposition qui lui est faite de rejoindre le cabinet de kinésithérapie de la Chapelle en Vercors, et pour lui demander son avis à ce sujet. Le conseil lui exprime le souhait de conserver son activité médicale sur la commune.

Tour de table

→ Michel Olivier rappelle au conseil le passage du jury régional des villes et villages fleuris demain. Tous les conseillers disponibles seront les bienvenus pour accompagner le jury. Il demande également qu'un courrier soit adressé à Mr Gervasoni pour le remercier pour le don des charrettes et vieil outillage agricole en décoration du village.

→ Julie Faivre revient sur la proposition du SDED de réaliser un bilan énergétique gratuit de la commune sur les 3 dernières années. Elle propose d'accepter cette proposition en adressant un courrier de saisine au SDED.

→ Dominique Parein :

- école : le recrutement d'un animateur pour les NAP commun avec la commune de La Chapelle est en cours. Cet animateur sera ensuite mis à disposition de la commune de St Martin, comme l'année dernière.

- Borne de recharge des véhicules électriques : où en est le projet ? Le Maire a déjà contacté le représentant du SDED à ce sujet sans réponse, une relance sera effectuée.

➔ Gilles Breton informe le conseil que les travaux de maintenance de la forêt réalisés par l'ONF sont en cours.

Secrétaire de séance : Michel Olivier